

• A • S • P •

Assoziation Schweizer
Psychotherapeutinnen
und Psychotherapeuten

Association
Suisse des
Psychothérapeutes

Associazione Svizzera
delle Psicoterapeute
e degli Psicoterapeuti

Rapport annuel 2019

Associazion
Svizra dals
Psicoterapeuts



Sommaire

	Page
À l'aube d'une nouvelle décennie	3
Les temps forts de l'année 2019.....	4
Le secrétariat, pivot central	5
Tour d'horizon de l'ASP.....	6
Rapport de la présidente.....	7
Avantages d'une adhésion individuelle à l'ASP.....	9
Les membres du point de vue statistique	10
Actif - également en tant que membre du comité	11
L'adhésion collective à l'ASP.....	12
Au secrétariat	13
Rapport du comité	15
Conférence de la Charte.....	17
Commission pour l'assurance qualité	18
Commission scientifique.....	18
Suisse italienne	19
Suisse romande	20
Commission d'éthique.....	21
Rapport financier	22
Bilan 2019	23
Compte de résultats 2019.....	24
Rapport du réviseur	26
Perspective.....	27

Page de garde

ID photo iStock: un phare dans la tempête

Publié par :

Association Suisse des Psychothérapeutes
 Riedtlistrasse 8
 CH-8006 Zurich
 Téléphone +41 (0) 43 268 93 00
 asp@psychotherapie.ch
 www.psychotherapie.ch

Mentions légales

Auteur(e)s

Gabriela Rüttimann, Marianne Roth, Peter Schulthess,
 Veronica Defièvre, Nicola Gianinazzi, Sandra Feroletto, Marco Noi,
 Heinz Meier, Mario Schlegel, Ursula Enggist

Photos

Walter Aeschmann, photos iStock, Marianne Roth

Concept et réalisation

Marianne Roth

Traductions

Alessandro Arrigoni, IBS, Claudia Menolfi

Le rapport annuel est publié exclusivement sous forme électronique, voir www.psychotherapie.ch



À l'aube d'une nouvelle décennie

Le présent rapport annuel marque la fin de la première décennie de ce second millénaire de notre ère. Cette perception de l'histoire par décennies s'est en définitive imposée. Nous associons par exemple aux années 60 et 70 des événements et des images qui se sont imprimées de façon quasi-généralisée dans le consensus collectif. Selon l'historien Tobias Becker, le cerveau humain aime les structures, car pour que les gens puissent s'ancrer dans le flot du temps qui passe, ils ont besoin d'unités claires. Seul l'avenir nous dira à quoi sera associée la décennie qui vient de s'achever. Pour nous, en tant qu'association professionnelle, elle restera associée à un changement de système, passant du modèle de la délégation à celui de la prescription.

L'événement marquant de l'année écoulée a été le 40^e anniversaire de l'ASP, succession de quatre décennies qui, sous un angle historique, peut être considérée à la fois comme fascinante et rude. Cette période est décrite en détails dans la publication anniversaire «Psychotherapie in der Schweiz – Vom Ringen um die Anerkennung eines Berufsstandes» (Psychothérapie en Suisse – la lutte pour la reconnaissance d'une profession). Et cette lutte n'est pas encore terminée, comme en atteste la consultation du Conseil fédéral sur la réorganisation de la profession de psychothérapeute, lancée l'été dernier et qui continue à faire beaucoup de remous. Je vous invite à en découvrir plus sur le sujet dans le résumé que je vous propose en pages 7-8.

Au travers de ce rapport annuel, nous retraçons les activités du comité, du secrétariat et des différents mandataires, qui accomplissent des tâches indispensables à l'association et en rendent compte. Nous mettons en lumière les événements et changements particuliers intervenus au cours de l'année et attachons une grande importance à une transparence maximale, notamment dans notre comptabilité. Pour des raisons de coût, mais aussi pour contribuer modestement à préserver l'environnement, nous avons renoncé à produire une version papier de ce rapport annuel. Il reste en revanche accessible sur notre site Internet pour toutes les personnes intéressées.

La base financière de notre association est constituée des cotisations des membres, sans lesquelles nous ne pourrions pas remplir les missions que nous menons dans l'intérêt de notre profession. Nous saisissons donc l'occasion, dans ce rapport, de vous rappeler une fois de plus les avantages de l'adhésion individuelle et collective à l'ASP. Et nous comptons sur nos membres individuels et collectifs pour pouvoir, en tant qu'association professionnelle, poursuivre en toute confiance dans la voie que nous avons choisie avec eux. Nous savons pouvoir compter sur leur volonté de continuer à faire partie d'un grand réseau dont l'objectif est de jouer un rôle important dans le système de santé en Suisse.

Gabriela Rüttimann
Présidente

Les temps forts de 2019

40^e anniversaire de l'ASP

La célébration du 40^e anniversaire de notre association s'est déroulée le 23 mars 2019 au KOSMOS de Zurich, au terme de l'assemblée des membres. La présentation de Gabi Rüttimann et son résumé de l'histoire mouvementée de l'association a constitué le premier temps fort, suivi d'un deuxième avec la discussion entre la



célèbre philosophe et animatrice Barbara Bleisch et le professeur de psychologie et de psychothérapie Marcel Schär, qui a tourné autour des interactions éthico-philosophiques et psychothérapeutiques.

Brochure jubilaire

L'histoire mouvementée de l'ASP et le lien inévitable avec notre association ont été décrits par l'historien et publiciste Walter Aeschmann d'une manière passionnante et variée. Cette publication n'est pas seulement un plaisir de lecture pour les psychothérapeutes, mais aussi pour les lecteurs intéressés par l'histoire sociopolitique. Elle reste disponible auprès du secrétariat.



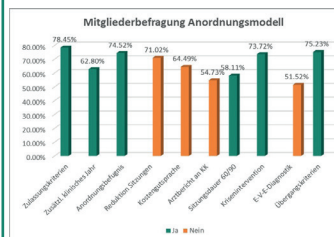
Procédure de consultation par le Conseil fédéral

Avec sa consultation sur la nouvelle réglementation de la psychothérapie, le Conseil fédéral a enfin tenu une promesse qu'il se devait d'honorer depuis longtemps. Nous partons du principe que les associations, qui ont apporté leur pierre à l'édifice en exerçant des pressions à différents niveaux pour exiger la prise en compte des préoccupations soulevées depuis des décennies, ne peuvent rester seules. Maintenant que la première étape a été franchie, il convient de prendre les mesures nécessaires pour achever le travail.

Enquête auprès des membres

Parmi les éléments essentiels de la nouvelle réglementation de la psychothérapie, citons les prises de position que le DFI a obtenues des nombreux acteurs, associations, prestataires de services, offices et partis politiques, afin de parvenir à un accord sur la mise en

œuvre de la consultation. Pour appuyer notre prise de position sur des fondations solides, nous avons mené une enquête électronique auprès de nos membres. Le tiers d'entre eux y a participé et y a joint plus de 1000 commentaires.



Succès de la pétition

En à peine plus de trois mois, les associations sont parvenues à recueillir 94'422 signatures. La population suisse a participé à la pétition par conviction, preuve que la prise en charge des traitements de psychothérapie par l'assurance de base est pour elle une préoccupation majeure. Le dépôt des signatures recueillies a eu lieu le 11 mars 2019 devant le Parlement fédéral à Berne.



Décisions d'accréditation favorables

Au terme d'un processus très fastidieux, par lequel ont dû passer les demandes d'accréditation des instituts partenaires qui ont souscrit au concept ASP Integral, quatre instituts de formation postgrade ont reçu une décision favorable. Toutefois, celle-ci reste liée à des charges, tant pour les instituts que pour nous en tant qu'organisation responsable, qui doivent être remplies dans un délai de deux ans afin que les accréditations soient pleinement valables. L'OFSP a annoncé son intention d'évaluer le processus d'accréditation.

Journée des professions libérales

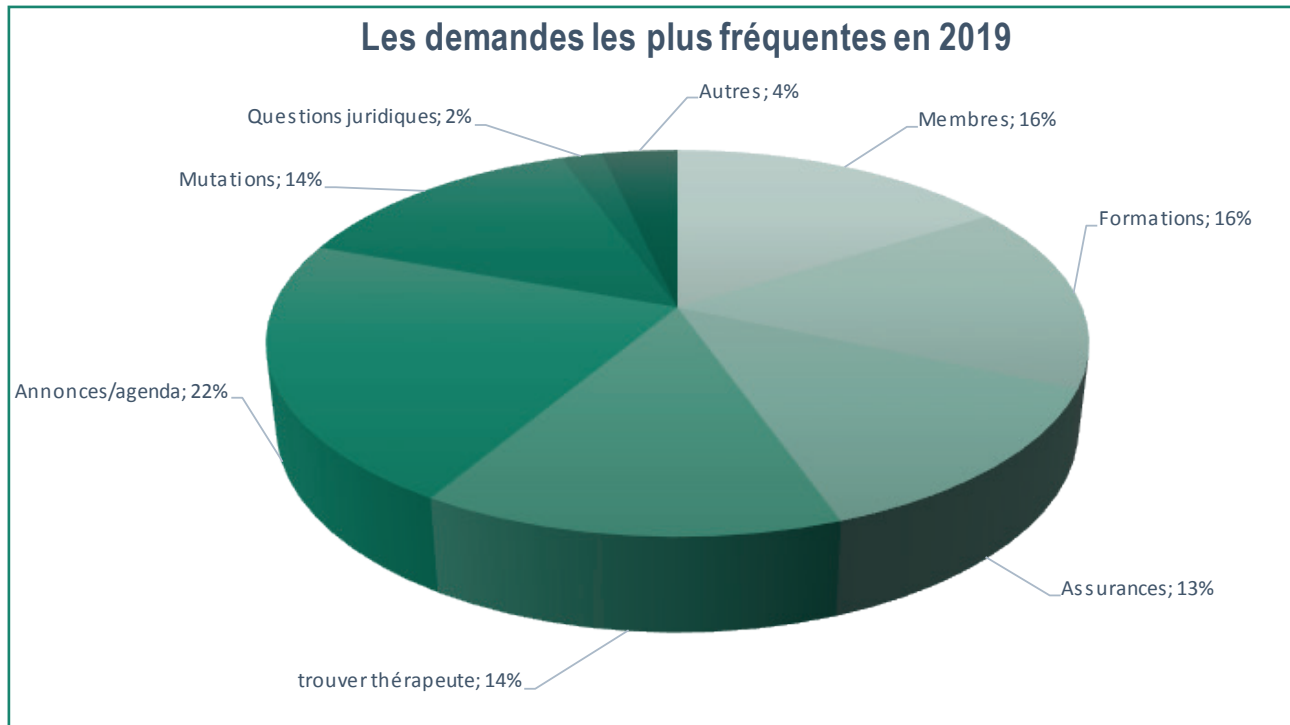
À l'occasion de la quatrième Journée des professions libérales, qui s'est tenue à Berne sur le thème des conséquences de la numérisation sur l'emploi pour les professions libérales, notre présidente a eu l'occasion d'expliquer pourquoi les psychothérapeutes ont besoin d'une loi efficace sur la protection des données (LPD), dont la révision se fait attendre depuis longtemps. Dans le cadre de la numérisation en cours et de l'échange de données, la protection juridique est essentielle, tant pour les patients que pour les thérapeutes.



Nouveau portail de recherche de l'ASP

Le nouveau portail de recherche «Trouver une ou un psychothérapeute» est désormais en ligne. L'une de ses caractéristiques essentielles est qu'il est conçu pour être beaucoup plus convivial, ce qui le rend beaucoup plus facile à utiliser, tant par les patients que par nos membres. L'autre nouveauté est que les membres peuvent s'inscrire et gérer eux-mêmes leur saisie à tout moment. Après paiement d'une taxe d'inscription unique, l'utilisation du portail est gratuite.

Le secrétariat, pivot central



Changements marquants

Comme on pouvait s'y attendre, le nombre de demandes a subi une forte variation par rapport aux chiffres de l'année dernière. C'est le cas en particulier du nombre de demandes de renseignements concernant l'adhésion, qui a chuté de moitié au cours de l'exercice. Cela s'explique par l'introduction définitive de la loi sur les professions de la psychologie et par le report consécutif de l'octroi du titre de psychothérapeute reconnu au niveau fédéral par la Confédération.

Il est réjouissant de constater que les demandes de renseignements concernant la publicité et les manifestations prévues à l'agenda ont augmenté. Il semble que les présentations d'événements, de cours ou de réunions sur notre site Internet soient utiles à nos membres et aux différents acteurs concernés. La possibilité d'annoncer des événements aux autres membres par e-mail groupé est également fréquemment utilisée. Il est important pour nous de ne pas vous inonder d'e-mails. Nous veillons donc à ne vous faire parvenir que les offres dont nous pensons qu'elles peuvent vous être directement utiles.

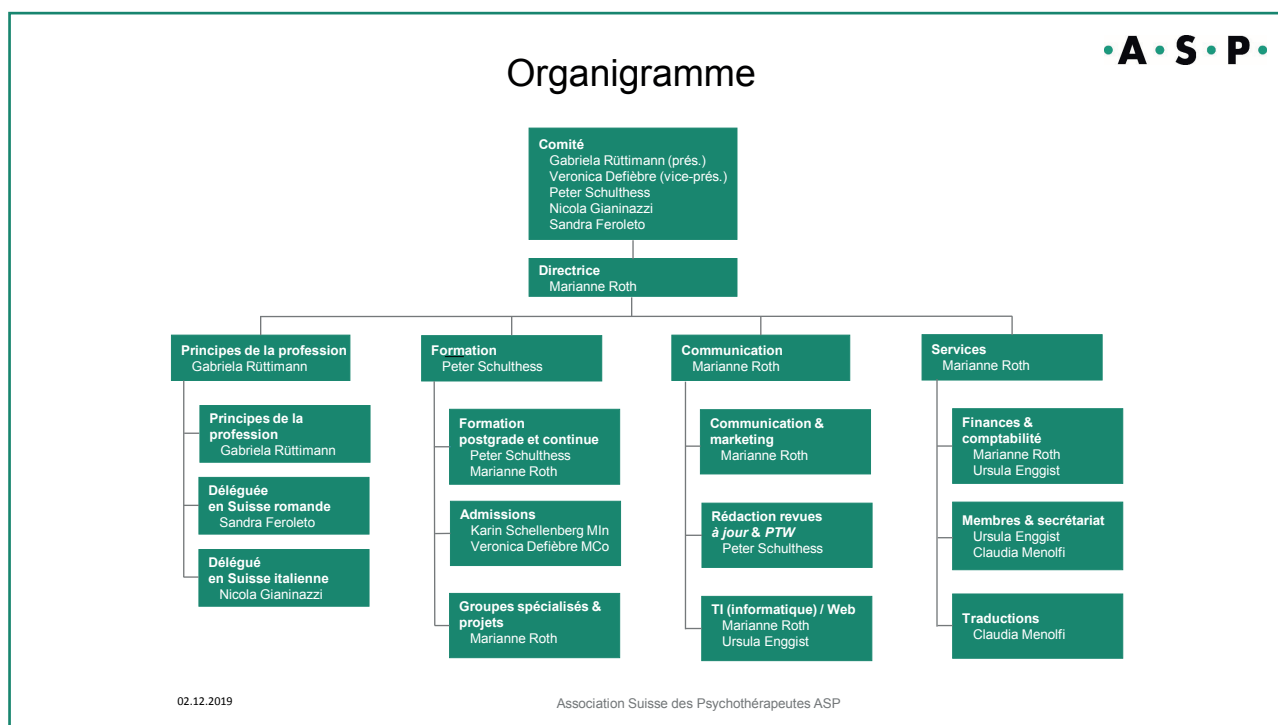
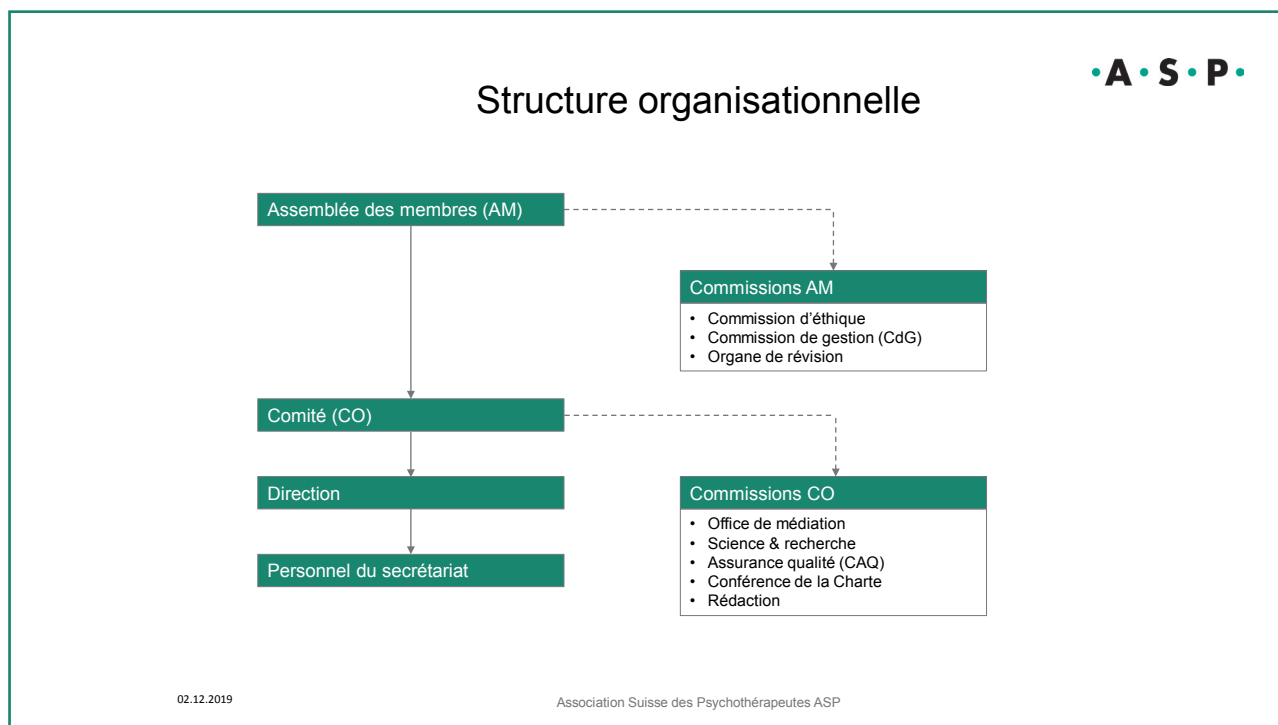
Le nombre de demandes de renseignements concernant les assurances a également augmenté. Cela s'explique par le nombre plus élevé de membres qui, l'année dernière, se sont renseignés sur les options d'assurance à prix réduit que nous proposons en exclusivité à nos membres.

En ce qui concerne l'offre de formation postgrade et de formation continue, nous avons entamé un nouveau cycle de modules de formation postgrade sur la théorie générique de la psychothérapie, qui fait partie intégrante de la formation selon le concept ASP Integral, d'une durée de 18 mois. Cette offre a aussi valeur de mesure de formation continue et peut être réservée en tant que telle. Chacun des cours peut donc également être suivi par des psychothérapeutes déjà formés et en exercice, indépendamment d'une adhésion à l'ASP.



Ursula Enggist (à droite) et Claudia Menolfi s'occupent du secrétariat de l'ASP.

Tour d'horizon de l'ASP



Rapport de la présidente

L'exercice écoulé a été très intense, parfois même riche en émotions. L'accréditation de nos instituts partenaires a généré des discussions animées. Puis la consultation lancée par le Conseil fédéral sur la nouvelle réglementation de la psychothérapie a également fait beaucoup de bruit et a déclenché une bataille médiatique qui laissera certainement pendant encore longtemps un goût amer.



Gabriela Rüttimann
Présidente

Un anniversaire réjouissant

La célébration du 40^e anniversaire de notre association s'est déroulée en mars 2019 au KOSMOS de Zurich, au terme de l'assemblée générale. Le lieu et le repas offert étaient parfaitement accordés à l'occasion et ont assuré une excellente ambiance, tant pour la partie formelle que pour la partie conviviale de l'événement.

Mon discours de cérémonie a résumé les 40 ans d'histoire de l'association, marqués par des hauts et des bas. La publication anniversaire «Psychothérapie in der Schweiz – Vom Ringen um die Anerkennung eines Berufsstandes» (Psychothérapie en Suisse – la lutte pour la reconnaissance d'une profession) a été rédigée par l'historien et publiciste Walter Aeschmann et est le fruit de son travail minutieux de recherche et de reportage. La publication reste disponible auprès du secrétariat.



Barbara Bleisch et Marcel Schär en conversation

Le débat entre la célèbre philosophe et présentatrice de télévision Barbara Bleisch et Marcel Schär, professeur de psychologie et de psychothérapie à la Haute école zurichoise en sciences appliquées, a également été un moment fort. Leur échange a porté sur «le développement, l'authenticité, l'éthique – la recherche psycho-philosophique de traces», qui se poursuivra certainement d'une façon ou d'une autre.

Lancement de la consultation sur le modèle de prescription

Fin juin 2019, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la nouvelle réglementation de la psychothérapie psychologique. Ce projet, réclamé par l'ASP depuis des années, a semblé enfin entrer dans une phase décisive. Le changement de système, du modèle de la délégation à celui de la prescription doit permettre aux psychothérapeutes de facturer leurs services de manière indépendante via l'assurance de base. Les conditions préalables sont les qualifications professionnelles conformément à la LPsy, une autorisation cantonale d'exercer la profession et une prescription du médecin, puisque la psychothérapie reste soumise à la prescription médicale.

L'un des changements fondamentaux proposés dans la consultation concerne le nombre de séances de thérapie autorisées. Contrairement à la pratique actuelle, un maximum de 15 heures devrait être accordé par ordonnance médicale. La poursuite du traitement nécessiterait alors un rapport du médecin prescripteur, puis une nouvelle ordonnance. Si un traitement supplémentaire s'avère ensuite nécessaire, une garantie de prise en charge doit être demandée auprès de la caisse d'assurance maladie à l'issue de 30 heures de traitement, et non plus après 40 heures comme c'était le cas auparavant. Un autre changement concerne la pratique clinique: aux deux années qui doivent être accomplies aujourd'hui dans le cadre de la formation postgrade, il faudra ajouter une année supplémentaire de pratique clinique.

L'ASP a résumé les principaux points de la consultation dans un questionnaire et a mené une enquête électronique auprès de ses membres. Il était important pour nous de recueillir l'opinion de nos membres et d'en tenir compte dans notre prise de position, que nous avons par ailleurs affinée en collaboration avec les autres associations. Le but est que nous parlions tous d'une seule voix. En même temps, nous voulions éviter que les opposants au modèle de la prescription ne divisent les associations en se fondant sur ce qui pouvait les différencier en termes de contenu. Les différents acteurs du secteur ont également été invités à participer au processus de consultation et à faire connaître leur point de vue. La prise de position détaillée de l'ASP est consultable sur notre site Internet.

Attaques dans les médias

Naturellement, nous nous attendions à ce qu'une opposition se fasse entendre contre le changement de système annoncé. Mais les propos de certains opposants à la nouvelle réglementation dans les médias volaient parfois très bas. Les faits étaient clairement déformés ou dénaturés. Cela a donné l'impression que les opposants ne se souciaient que de défendre leurs prérogatives, mais pas du fond de la question, à savoir la prise en charge décente des personnes en difficulté psychique.

Cette préoccupation a également laissé des traces au-delà des médias. La SSPP a ainsi suspendu les discussions de la table ronde. Cela faisait pourtant des années que ces discussions faisaient leurs preuves en veillant à un échange entre le corps médical et les associations de psychothérapie. Or, ces échanges personnels jouaient un rôle particulier et constituaient un enrichissement précisément parce qu'il n'y avait pas d'accord sur tous les points. Il faut maintenant espérer que ces remous finiront par s'apaiser et qu'un dialogue constructif pourra être engagé. En tous les cas, l'ASP est prête et ouverte à cette éventualité.

Au moment de boucler la rédaction de ce rapport annuel, rien ne permettait de savoir clairement quel allait être le résultat de la consultation, avec de nombreuses prises de position transmises à l'OFSP, ni quel serait la décision du Conseil fédéral.

Coopération au sein du groupe tarifaire

Lors de l'année écoulée, les réunions du groupe tarifaire, au sein duquel sont représentés l'ASP, mais aussi la FSP et la SBAP, ont porté principalement sur ce changement de système. Nous ne nous sommes pas contentés d'organiser la collecte de signatures, qui fut un succès franc. Nous avons également coordonné les enquêtes auprès de nos membres et nos prises de position sur la consultation lancée par le Conseil fédéral. La prochaine étape consistera à préparer les négociations tarifaires, qui constituent l'objectif initial du groupe tarifaire. Pour ce faire, nous avons fait appel à un expert externe. L'étude destinée à définir une pratique modèle, que nous avons commandée à la FHNW en 2017, est toujours valable, mais doit être mise à jour.

Journée des professions libérales

L'Union suisse des professions libérales (USPL) représente le groupe des professionnels libéraux, important au plan sociopolitique, ainsi que leurs organisations professionnelles au niveau national, dans tous les domaines où existent des intérêts de même nature. L'ASP défend les intérêts des psychothérapeutes et est représentée au conseil d'administration de l'USPL. La quatrième Journée



des professions libérales, manifestation organisée tous les deux ans, a eu lieu à Berne le 10 mai. L'événement, auquel a également participé le conseiller fédéral Guy Parmelin, était consacré à l'impact de la numérisation sur l'emploi. J'ai eu l'occasion de donner une présentation, dans laquelle j'ai pu expliquer pourquoi nous avons besoin d'une loi moderne et efficace sur la protection des données. Parce que la numérisation inéluctable aura un fort impact sur le travail des psychothérapeutes en exercice. Les échanges de données dans notre domaine requièrent donc une attention accrue, exigent un soin particulier et une sécurisation des données de la part de toutes les parties concernées.

Utilisation illicite de titre

Le titre de psychothérapeute ne doit pas uniquement être protégé parmi les praticiens en activité. Depuis l'introduction de la LPsy, toute personne qui se prétend indûment psychothérapeute peut être punie d'une lourde amende pour usurpation de titre.

Cette année, cependant, nous avons été confrontés à un phénomène nouveau. Sans nous consulter, Swisscom Directories a lancé une plateforme Internet appelée psychotherapyvergleich.ch. Ils ont pris les données dans l'annuaire téléphonique et les ont complétées par un démarchage téléphonique qui manquait singulièrement de transparence. Une telle comparaison pose déjà problème en soi et est discutable. Mais le site Internet référençait aussi de nombreuses personnes et organisations qui n'ont rien à voir avec la psychothérapie. Nous nous sommes défendus par une lettre à la direction, ainsi que dans un entretien personnel, et nous avons réussi à obtenir de Swisscom Directories qu'il accepte soit d'adapter le site, soit de changer le nom.

Sincères remerciements

L'ASP doit son existence, entre autres, à un vaste réseau de membres individuels et collectifs, d'établissements de formation postgrade, mais aussi de collègues, de membres de comités au sein desquels je représente l'ASP, d'autorités, de politiciens et politiciennes ainsi que de parties prenantes qui sont liés à nous pour diverses raisons. Je tiens, pour finir, à vous remercier tous pour le soutien, les échanges et les discussions fructueuses que j'ai eus en tant que présidente de l'ASP au cours de l'année écoulée. Je tiens également à remercier tout particulièrement mes collègues du comité, les membres des commissions et, enfin et surtout, le personnel du secrétariat, qui sont tous engagés pour notre cause commune.









Gabriela Rüttimann
Présidente de l'ASP













Les avantages d'une adhésion à l'ASP

En notre qualité de seule association professionnelle en Suisse qui se consacre exclusivement aux intérêts des psychothérapeutes, nous proposons diverses prestations et réductions à nos membres individuels et collectifs. Une adhésion apporte à nos membres des avantages matériels et immatériels qui ne sont pas toujours visibles.

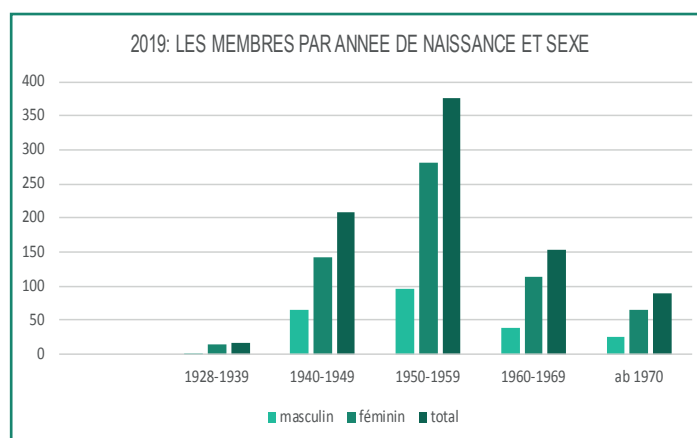
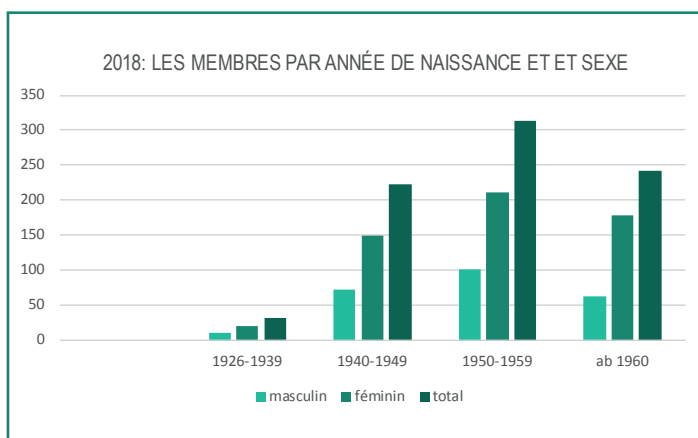
Avantages qualitatifs

-  Les membres de l'ASP sont des psychothérapeutes reconnus au niveau fédéral et sont inscrits à ce titre au registre des professions de la psychologie PsyReg.
-  L'ASP est la seule association professionnelle de Suisse à ne défendre que les intérêts de la profession de psychothérapeute.
-  Les membres de l'ASP reçoivent le titre de spécialisation psychothérapeute ASP.
-  Les membres de l'ASP sont intégrés au réseau professionnel suisse à travers notre association.
-  Par ses règlements, l'ASP veille à ce que les membres puissent être guidés en fonction de directives éthiques et de conditions-cadres légales.
-  L'ASP dispose d'un office des plaintes auquel les étudiants en formation de psychothérapie peuvent s'adresser.
-  Les membres de l'ASP ont un droit de codécision ou de participation aux assemblées générales pour toutes les décisions concernant l'association.
-  Les membres de l'ASP sont systématiquement informés des dernières évolutions en matière de psychothérapie, que ce soit au niveau professionnel ou politique.

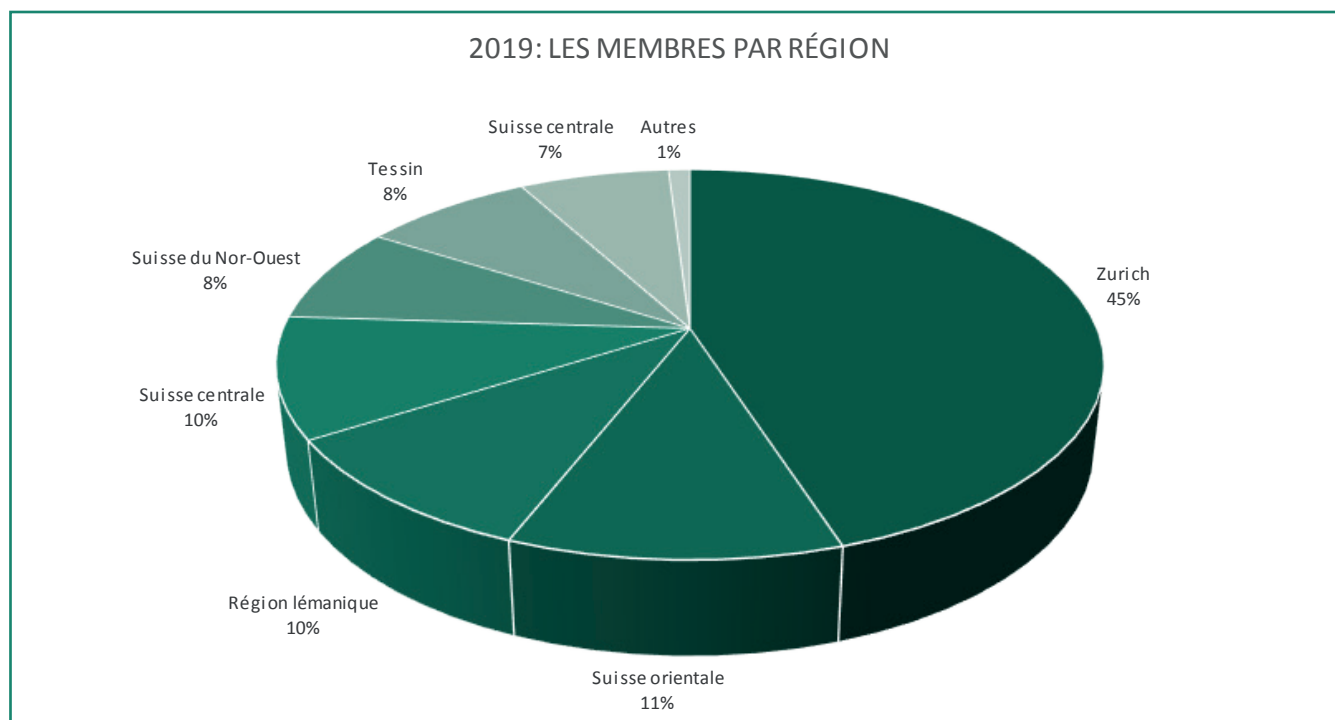
Avantages quantitatifs

-  Les membres de l'ASP peuvent s'inscrire sur notre portail de recherche «Trouver un psychothérapeute».
-  Les membres de l'ASP reçoivent deux fois par an des numéros gratuits de la revue de notre association «à jour! Évolution de la profession de psychothérapeute».
-  Notre bulletin d'information traite, quatre fois par an ou selon les besoins, des évolutions professionnelles ou politiques récentes de la profession de psychothérapeute.
-  Les membres de l'ASP reçoivent une synthèse annuelle des caisses maladie avec des informations sur les remboursements des traitements de psychothérapie.
-  Les membres de l'ASP bénéficient de réductions exclusives sur diverses prestations d'assurance.
-  Grâce à leur ajout sur la liste de Santéuisse, les traitements de psychothérapie des membres de l'ASP peuvent être couverts par l'assurance complémentaire.
-  Les membres de l'ASP peuvent participer gratuitement à nos colloques réguliers et ainsi échanger entre confrères et consœurs.
-  Les membres de l'ASP bénéficient de diverses réductions, par exemple sur les formations continues, les conférences de l'ASP ou les envois aux autres membres.
-  Les membres de l'ASP bénéficient d'un abonnement à la plateforme HIN à prix réduit, qui permet de sécuriser les échanges de courrier électronique.
-  Les membres de l'ASP reçoivent un certificat de formation continue lorsqu'ils se conforment à leur obligation en la matière.

Les membres du point de vue statistique



À première vue, la répartition des membres de l'ASP n'a pas beaucoup changé en 2019. Comme prévu, un certain nombre de membres plus âgés ont quitté l'association. Par rapport à l'année précédente, il est frappant de constater que la proportion de femmes de la génération 1950-1959 (soit la plus représentée parmi les membres) a augmenté de manière significative, passant d'un peu plus de 200 à environ 300 membres.



La répartition régionale de nos membres est restée stable au cours de l'année écoulée. Alors que Zurich reste prédominante puisque le canton totalise 45% des membres, le reste se répartit plus ou moins équitablement entre les autres régions.

Actif – également en tant que membre du comité

Membre du comité, Peter Schulthess du domaine Psychothérapie Internationale rend compte, en sa qualité de rédacteur des revues de l'ASP, des nouvelles publications sur l'étude PAP-S, de l'offre de théorie générique de la psychothérapie et de l'avancée du concept ASP Integral, qu'il supervise depuis des années.



Peter Schulthess
Membre du comité

Psychothérapie internationale

Gabi Rüttimann et moi-même avons également assisté aux réunions de l'EAP cette année. La publication de «à jour! Évolution de la profession de psychothérapeute» a évoqué ce sujet. Nous étions également présents au congrès de la SPR à Buenos Aires. Un rapport a été publié dans la revue «Science psychothérapeutique». L'EAP met tout en œuvre au plan politique pour réglementer la profession de psychothérapeute indépendant et pour l'harmoniser au niveau CEC 7 (Cadre Européen des Certifications). Charles Cassar (Malte) en est l'actuel président, mais la présidente élue, Patrica Hunt (GB), est également active. Cela se révèle positif, car son influence sur la politique étrangère s'exercera durablement pendant plusieurs années, puisque son mandat de deux ans en tant que présidente ne commence pas avant 2021.

Revues de l'ASP

L'ASP publie deux revues tous les six mois, avec chacune son équipe, dont je suis responsable en tant que chef de rédaction. «à jour! Évolution de la profession de psychothérapeute» contient principalement des informations au sujet de l'association, mais elle aborde également des sujets professionnels ou politiques d'actualité et offre un espace pour le débat et l'échange. Le thème de cette année portait sur les «40 ans de l'ASP» et «Le mouvement dans le paysage de la psychothérapie». La rédaction est toujours ravie de recevoir vos réactions ou vos contributions en tant qu'auteur-e. La revue «Science psychothérapeutique» est une revue scientifique évaluée par des pairs, qui paraît généralement sous forme de numéros thématiques, mais qui laisse toujours de la place à des contributions libres. Les thèmes abordés cette année ont été «Culture, religion et psychothérapie» et «Recherche en psychothérapie». Sa rédaction est toujours ravie de recevoir vos commentaires et contributions. L'accès aux deux publications se fait via le site Internet: www.psychotherapie.wissenschaft.info.

PAP-S

Les publications sur l'étude PAP-s sont continuellement mises à jour sur notre site Internet: www.psychotherapieforschung.ch ou <https://psychotherapie.ch/wsp/fr/wissenschaft-und-forschung/>. L'article suivant a été publié en 2019: Cramer A., Tschuschke V., Koemeda M., Schulthess P., von Wyl A. (2019): The Therapist's Training and Their Attitudes Towards Therapy as Predictors of Therapeutic Interventions. *Journal of Contemporary Psychotherapy*. <https://doi.org/10.1007/s10879-019-09421-y> N'hésitez pas à le consulter.

Offre en théorie générique de la psychothérapie

Sur décision de l'assemblée des instituts de la Charte, l'ASP gère depuis 2016 un programme de cours de deux ans, intégrant des séminaires, sur la théorie générique de la psychothérapie. Le deuxième cycle de cours s'est achevé fin 2019 et le troisième commencera en février 2020. L'offre peut être suivie en intégralité dans le cadre de la formation postgrade (les cours de formation postgrade relevant du concept ASP Integral). Mais certains instituts de formation postgrade n'envoient leurs élèves assister qu'à des cours spécifiques, qui ne sont pas enseignés dans leur propre institut. En tant que chargé de cours, je tiens à souligner que ces enseignements sont en principe ouverts à tous les participants à la formation postgrade, même si leur institut ne soit pas affilié à l'ASP. Les cours sont également adaptés à la formation continue, l'ASP accorde d'ailleurs des crédits de formation continue aux psychothérapeutes en exercice. Il n'est pas non plus nécessaire d'être membre de l'ASP pour cela. Il est réjouissant de voir que cette offre est parfois utilisée également à ce titre.

ASP Integral

En tant que délégué du comité et membre de l'encadrement de l'ASP, je dois m'assurer du respect des exigences fixées pour les cours de formation postgrade accrédités par la Confédération. Les contenus et la structure des spécialisations proposés en coopération avec nos instituts partenaires nous tiennent par conséquent bien occupés, avec une mission enrichissante. Cela exige un encadrement et une gestion de la qualité clairs de la part de l'ASP en tant qu'organisation responsable. Début 2019, nous avons été informés avec déception de la décision du DFI de refuser l'accréditation de trois de nos filières de formation postgrade. Nous avons participé à l'évaluation de la procédure d'accréditation et avons exprimé de vives critiques sur ses lacunes, en particulier sur le manque d'égalité de traitement et sur les distorsions dues à l'application de critères différents par les divers groupes d'experts. Nous attendons avec impatience une manifestation organisée par l'OFSP en avril 2020, où seront présentés les résultats de l'évaluation ainsi que les changements prévus dans la procédure de réaccréditation.

L'adhésion collective à l'ASP

Avec l'adhésion collective, l'ASP a pour ambition de promouvoir les échanges entre instituts, de les relier entre eux pour former un réseau et de contribuer à leur assurance qualité. Il convient d'encourager le débat scientifique et professionnel et de préserver la diversité méthodologique. Les instituts listés ci-dessous sont membres collectifs de l'ASP.

Psychologie des profondeurs

- CGJI C.G. Jung-Institut Zürich, accréd.
- DaS Daseinsanalytisches Seminar, accréd.
- EFAPO Ecole Française d'Analyse Psycho-Organique Paris
- IPA Institut für Prozessarbeit, accréd.
- IRG Istituto Ricerche di Gruppo, accréd.
- ISAPZURICH Internationales Seminar für Analytische Psychologie Zürich, accréd.
- PSZ Psychoanalytisches Seminar Zürich, accréd.
- SGAP Schweiz. Gesellschaft für Analytische Psychologie
- SGBAT Schweiz. Gesellschaft für Bioenergetische Analyse und Therapie, accréd.
- SGST Schweiz. Gesellschaft für Schicksalsanalytische Therapie
- Szondi Stiftung Szondi-Institut

Psychothérapie humaniste

- GES Gesellschaft für Existenzanalyse Schweiz
- GFK Personenzentrierte und Experienzielle Psychotherapie - körperorientiert, accréd.
- IBP Institut für Integrative Körperpsychotherapie, accréd.
- IIBS International Institut für Biosynthese
- IKP Institut für Körperzentrierte Psychotherapie, accréd.
- MPT Musik-Psychotherapie
- ODeF Ecole Suisse de Méthodes d'Action et de Psychodrame humaniste
- ipda Institut für Psychodrama und Aktionsmethoden

Psychothérapie intégrative

- L'ATELIER Formation à la Psychothérapie Poïétique

Membres associés

- IfP Institut für Psychoanalyse Zürich-Kreuzlingen
- SIPT Schweizer Institut für Psychotraumatologie
- VPB Verband der Psychotherapeuten beider Basel

Avantages d'une adhésion collective à l'ASP

Réservés aux psychothérapeutes

- L'ASP est la seule association professionnelle de Suisse à ne se consacrer qu'à des sujets ayant trait aux professions de la psychothérapie et à entretenir des liens directs avec ses membres.

Défense des intérêts

- En tant qu'association professionnelle, nous défendons les intérêts de nos membres collectifs auprès du législateur, des autorités et des autres prestataires de services.

Droit de regard et de décision

- Les membres collectifs ont le droit de s'exprimer lors de nos assemblées générales et peuvent contribuer activement au développement de l'association.

Plateforme pour les projets de recherche

- Nos colloques sont ouverts à tous les membres collectifs et offrent une plateforme pour des projets de recherche communs.

Forum de discussion et réseautage

- Les colloques sont un lieu de discussion sur les évolutions politiques et scientifiques touchant la profession de psychothérapeute. Y participer compte au titre de la formation continue.

Aide dans les projets d'accréditation

- Nous mettons l'expérience acquise lors du processus d'accréditation initial à la disposition des membres collectifs pour de futurs projets d'accréditation.

Le regard tourné vers l'avenir

- Nous aménageons un espace de discussion pour les questions qui ne vont pas manquer de se poser, par exemple l'enseignement à distance, l'académisation, la numérisation, les DEP...

Priorité à la diversité méthodologique

- L'ASP s'est toujours engagée en faveur d'une diversité de méthodes scientifiquement établies, au profit de ses membres collectifs.

Adhérer vaut la peine

- Les membres collectifs bénéficient de divers avantages au sein de l'ASP, par ex. pour faire la publicité de leurs propres événements via nos canaux de communication, des envois gratuits aux membres, des abonnements, des conférences de l'ASP, etc.

Au secrétariat

Outre les affaires courantes, le secrétariat a été très pris par les activités liées à la pétition, à la consultation du Conseil fédéral et à l'enquête électronique réalisée auprès des membres. La refonte du site Internet «Trouver une ou un psychothérapeute» a également pris beaucoup de temps, mais cela en valait la peine.



Marianne Roth
Directrice

Vernehmlassung des Bundesrats

Outre le comité, le secrétariat a également été fortement impliqué dans les activités associées à la consultation. Tandis que le comité, sous la direction de sa présidente, déterminait les orientations stratégiques et les contenus, la directrice coordonnait l'aspect opérationnel et la communication pour les différentes missions, telles que la collecte des lettres de protestation des membres et des signatures, l'enquête réalisée auprès des membres et les statistiques qui en résultent, ainsi que le travail de communication pour l'accompagnement sur les différents canaux d'information de l'ASP. Ce dernier point s'est avéré important dans la mesure où la publication de la consultation a créé quelques remous parmi les membres, doublés de rumeurs, qu'une communication claire a permis d'endiguer.

Remise de la pétition «Éliminer les obstacles – Garantir la prise en charge des maladies psychiques»

Le 11 mars 2019, les 94'422 signatures recueillies par les associations en un peu plus de trois mois ont été remises devant le Parlement fédéral à Berne. Cette action a permis de faire clairement remonter les préoccupations exprimées par la population quant au changement de système, du modèle de la délégation à celui de la prescription.

Nouvelle plateforme sur Internet: «Trouver une ou un psychothérapeute»

La révision de la plateforme internet «Trouver une ou un psychothérapeute» était attendue depuis longtemps. La nouvelle version est plus conviviale et sa structure plus logique. Elle utilise un vocabulaire compréhensible, adapté aux clients plutôt qu'aux psychothérapeutes en exercice et de leur jargon professionnel. L'autre avantage tient à la pos-



sibilité offerte aux membres d'ajouter du contenu et de le gérer eux-mêmes. Ils disposent pour cela d'un masque de saisie clair, en allemand, français et italien. Nous partons du principe que cette offre sera utilisée activement, car il n'y a pas de frais pour les utilisateurs, à l'exception de ceux correspondant au premier enregistrement. L'offre est gratuite pour les abonnés déjà enregistrés.

Deuxième cycle de cours génériques achevé

À la fin de l'année, le deuxième cycle de cours 2018-2019 du programme de formation continue et postgrade «Théorie générique de la psychothérapie» s'est conclu avec succès. Le cycle, intégré à la formation postgrade en psychothérapie, est constitué de 13 cours étalés sur 16 jours consacrés aux connaissances de base interdisciplinaires pour la pratique de la psychothérapie. Ces cours sont destinés aux étudiants formés dans les instituts de formation postgrade participant au concept ASP Integral. Toutefois, les cours peuvent également être suivis individuellement à titre de formation continue et s'adressent aux psychothérapeutes déjà formés. Au total, 38 étudiants ont participé aux cours, parmi lesquels 8 personnes ont assisté à 12 journées de formation continue qu'ils ont choisies. Le cycle 2020-2021 a déjà commencé.

Rester informé des dernières nouveautés grâce à notre newsletter

L'année dernière, nous avons publié une newsletter par trimestre, plus un numéro supplémentaire suite à la publication de la consultation du Conseil fédéral. Les newsletters vous informent d'une part sur les activités actuelles de l'association et d'autre part, sur les développements récents concernant la profession de psychothérapeute. Nous voulons par ailleurs apporter un soutien à nos membres dans leur pratique professionnelle en les informant, par exemple, sur les innovations techniques, les événements, la législation ou la réglementation spécifique, ainsi qu'en leur donnant des conseils utiles. Souvent, nous sommes motivés par des demandes que nous adressent nos membres et que nous accueillons avec plaisir: elles nous encouragent à aller au fond des choses et à fournir des informations à ces sujets.

Admissions et démissions de membres

Contrairement à l'année dernière, où nous étions submergés de demandes d'admission de nouveaux membres peu avant l'introduction définitive de la LPsy, cette année a été marquée par une quasi-stagnation. Seules trois personnes ont rejoint l'ASP, et nous tenons à leur souhaiter la bienvenue ici:

- Ekaterina Skvortsova Hauser
- Marida Lella
- Rita Mazzotti von Arx

En outre, nous avons dû enregistrer 38 départs qui, à quelques exceptions près, étaient dus à l'âge. Trois membres ont quitté l'association pour raison de santé. Trois autres sont malheureusement décédés, un a déménagé en Italie. Nous avons dû exclure trois autres membres parce

qu'ils n'avaient pas versé leur cotisation.

Présence au psyKO 2019

L'abréviation psyKo désigne le «Congrès suisse des étudiantes et étudiants en psychologie» et n'a rien à voir avec la PsyCo de Berne. Ce congrès, qui en est à sa 15e édition, est organisé par psyCH, l'organisation faîtière des étudiants en psychologie de l'ensemble des universités et écoles supérieures de tout le territoire suisse. Ce congrès annuel, qui s'est tenu l'année dernière à Hasliberg, propose un programme de trois jours de conférences et d'ateliers, dont le but est de promouvoir les échanges spécialisés et sociaux au sein du réseau constitué de professionnels et d'étudiants.



Ces événements sont une bonne occasion de faire connaître l'ASP aux étudiants en psychologie et de leur faire découvrir la profession de psychothérapeute. Nous étions présents avec un stand et notre matériel d'information et avons eu l'occasion de présenter brièvement l'ASP. Nous saisissons cette opportunité également à l'avenir.

Marianne Roth
Directrice



Rapport du comité

Les quatre réunions annuelles ont permis d'aborder un vaste éventail de sujets tels que des questions relatives aux finances, à l'état des lieux politique, à l'affiliation des membres, etc. La réunion supplémentaire de janvier a plutôt servi à traiter de questions fondamentales telles que le bilan annuel et la préparation de l'assemblée des membres. Une retraite a été effectuée en août afin de définir les orientations stratégiques de l'association.



Le comité ASP à l'assemblée des membres 2019, d.g. Gabriela Rüttimann (présidente), Peter Schulthess, Veronica Defèbre (viceprésidente), Nicola Gianinazzi, Sandra Feroletto

40 ans au service de la psychothérapie

Lorsque l'Association Suisse des Psychothérapeutes (SPV, devenue aujourd'hui l'ASP) a été fondée à Bâle le 3 mars 1979, personne n'imaginait qu'il faudrait près de 40 ans pour que la profession de psychothérapeute soit enfin réglementée. Pour en arriver là, d'innombrables interventions et démarches administratives ont été entreprises. Au départ, il s'agissait de tenter d'établir la crédibilité et le sérieux de la psychothérapie dans la société et la politique, tout en supprimant, en démantelant et en renversant en parallèle les obstacles juridiques. Tout cela ne s'est pas déroulé en vase clos, mais dans une société soumise à l'influence des tendances et des évolutions sociales, dont certaines ont compliqué la donne.

Il est évident que ce processus ne pouvait se dérouler sans conflit. Outre la réglementation de la profession, c'est bien aussi la suprématie de la psychothérapie qui était en jeu, de même que son ancrage dans le système de santé suisse. Malheureusement, il est acquis que ce processus reste toujours en cours aujourd'hui et que nous devrons probablement nous y consacrer un certain temps encore.



Consultation sur le modèle de la prescription

Cette continuité se reflète dans la procédure engagée par le Conseil fédéral l'été dernier. La consultation du Conseil fédéral sur la nouvelle réglementation de la psychothérapie peut être interprétée comme une percée historique. Le comité a traité cette question de manière intensive lors de sa retraite à la fin du mois d'août. Il a notamment analysé les réponses aux onze questions de l'enquête électronique qui a été soumise aux membres, constatant qu'environ un tiers d'entre eux y a participé et que plus de 1000 commentaires venaient compléter leurs réponses. Il n'y a guère eu de différences entre les régions linguistiques, même si la partie germanophone de la Suisse s'est impliquée plus fortement. Les principaux points de la consultation, que l'ASP rejette ou dont elle demande l'adaptation, sont résumés ci-dessous.

L'ASP comme organisation responsable

Les accréditations relevant du concept ASP Integral, obtenues sous l'égide de l'ASP, signifient que cette dernière doit assumer son rôle d'organisation responsable. Cela équivaut à une fonction de contrôle qu'elle exerce vis-à-vis des quatre instituts de formation postgrade accrédités. L'OFSP a posé des conditions supplémentaires aux quatre instituts et à l'ASP elle-même, qu'ils doivent remplir dans les deux ans avant que les accréditations ne deviennent définitives. Il s'agit pour toutes les parties d'une mission inédite qui exige du tact, mais aussi la volonté de se

Principaux points de la consultation, que l'ASP rejette ou dont elle demande l'adaptation:

- L'ASP s'oppose au fait de limiter le nombre de séances à 30. Elle demande le maintien de la prescription actuelle de 40 séances, car cette pratique a fait ses preuves, mais aussi parce que limiter à 30 séances augmente la charge administrative donc, en fin de compte, les coûts.
- L'ASP s'oppose au fait de prescrire les séances par 15, de façon échelonnée. Cela augmente les coûts, sans présenter d'avantage supplémentaire, et désavantage les psychothérapeutes psychologiques par rapport aux prestataires de services médicaux.
- L'ASP est d'accord pour l'année clinique supplémentaire. Toutefois, elle doit impérativement pouvoir se faire pendant la formation postgrade et également sous la supervision d'un ou d'une psychothérapeute reconnu(e) par la Confédération.
- L'ASP s'oppose à la réglementation par ordonnance de la durée des séances. La durée des séances de thérapie individuelle et de groupe doit être réglementée par les conventions collectives. L'ASP demande donc la suppression de toute précision sur la durée des séances dans la proposition de loi.
- L'ASP accepte le principe d'une demande adressée par un médecin prescripteur pour pouvoir poursuivre la thérapie (mais uniquement au-delà de 40 séances). Toutefois, le rapport à ce sujet doit être impérativement rédigé, signé et facturé par le psychothérapeute traitant.
- L'ASP rejette l'introduction d'un diagnostic préliminaire, intermédiaire et final, tel que défini dans la proposition, et demande plutôt à tester l'adéquation et la praticabilité d'un tel diagnostic dans le cadre d'un modèle de projet. Une procédure d'échantillonnage pourra ensuite être mise en œuvre.

conformer aux nouvelles règles. Pour l'ASP, ce sont Peter Schulthess, délégué du comité, et Karin Schellenberg, en sa qualité de coordinatrice, qui sont responsables de sa mise en œuvre.

Révision des règlements

Le code de déontologie a notamment dû être adapté car, dans le cadre de l'accréditation, il faut s'assurer que tous les étudiants en formation sont membres d'une association qui joue le rôle de garant contre d'éventuelles violations éthiques. Lorsque l'ASP est l'organisation responsable, elle joue pleinement ce rôle. Dans les cas où elle n'est pas compétente, les instituts doivent posséder leur propre commission d'éthique ou s'assurer que les étudiants sont membres d'une association qui dispose d'une commission d'éthique.

La réglementation en matière de formation postgrade a été harmonisée avec les autres associations, avec pour volonté d'évaluer les formations de manière plus ou moins uniforme. La LPsy impose la formation continue régulière des psychothérapeutes comme élément obligatoire. Nous avons apporté des changements, notamment en ce qui concerne les formes de formation continue et leur volume. L'ASP propose désormais un certificat de formation continue aux membres qui fournissent les justificatifs appropriés. Ce certificat peut également être délivré rétroactivement, à condition que les conditions soient remplies.

Nouvelle nomination au poste de médiateur

Lors de l'assemblée générale du 23 mars 2019, la nomination de Sonja Hildebrand a été confirmée par acclamation dans sa nouvelle fonction de médiatrice. Mme Hildebrand dirige son propre cabinet de régulation du stress et de conseil psychologique à Frauenfeld et travaille notamment pour l'Armée suisse et son Service psychopédagogique (SPP). Elle est la

responsable opérationnelle de la Care Team de Thurgovie et a travaillé pendant 10 ans comme juge de paix. Avec ce CV, elle possède toutes les compétences requises pour assurer la mission de médiatrice.

Selon son rapport, le service de médiation est intervenu dans cinq cas en 2019. Quatre dossiers ont été réglés par téléphone tandis qu'une plainte a été transmise à une autre association professionnelle. Dans un cas, il s'agissait de harcèlement et le dossier a été redirigé vers les services de police. Dans un autre cas, il s'agissait d'un arrêt prétendument injuste de la thérapie. Deux plaintes ont concerné des refus de restitution de dossiers et une affaire supplémentaire n'a pas pu être traitée avant la fin de l'année.

TOUTES NOS FÉLICITATIONS!

Fin novembre, notre présidente Gabriela Rüttimann a été élue vice-présidente de la Commission des professions de la psychologie (PsyCo).

La PsyCo conseille le Conseil fédéral et le département sur la mise en œuvre de la loi sur les professions de la psychologie (LPsy) et décide de la reconnaissance des diplômes et titres de formation postgrade étrangers dans les professions de la psychologie réglementées par la LPsy. En tant que commission consultative, la PsyCo s'occupe également de toutes les questions techniques qui se posent dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les professions de la psychologie. Elle conseille le DFI et le Conseil fédéral dans tous les domaines pertinents, notamment dans celui de la formation postgrade. À cet égard, elle donne son avis sur les demandes de création de nouveaux titres de formation postgrade et sur toutes les demandes d'accréditation d'une filière de formation postgrade.

Le comité félicite chaleureusement Gabi Rüttimann pour son élection dans cette instance importante.

Conférence de la Charte

Le fait que le titre fédéral de psychothérapeute soit désormais attribué par la Confédération et non plus par les associations a fondamentalement modifié les missions de la conférence de la Charte. Elle est actuellement dans une phase de reconstruction de son identité, qui doit s'adapter aux nouveaux besoins des membres collectifs.



Veronica Defièvre
Présidente de la
conférence de la
Charte
Viceprésidente

Au même titre que le paysage de la psychothérapie, la conférence de la Charte évolue elle aussi. Nous devons sans cesse adapter nos façons de faire aux nouvelles circonstances. L'un des éléments clés est le fait que la formation postgrade des instituts de la Charte sera désormais accréditée par la Confédération. Cela signifie que nous devons, d'une part, adapter nos exigences en conséquence et, d'autre part, réinventer en interne la façon dont nous pouvons et devons définir notre responsabilité envers nos membres collectifs. Enfin, la conférence de la Charte se compose non seulement d'instituts accrédités, mais aussi de ceux qui n'ont pas été accrédités, ne souhaitent pas l'être ou ne l'ont pas encore été, et qui relèvent donc à l'ASP de la catégorie de membres au titre de la formation continue. Notons que des associations figurent également parmi nos membres.

Nous essayons de traiter équitablement tous ces membres, ce qui n'est pas toujours facile tant les besoins sont différents. Ainsi, la recherche a gagné encore en importance pour les instituts de formation postgrade, ce qui explique que la commission scientifique soit plus sollicitée que jamais. Les instituts de formation continue peuvent également en bénéficier, mais ils y sont moins contraints que les instituts accrédités. Pour les associations enfin, la recherche est certes passionnante, mais pas essentielle. La commission pour l'assurance qualité (CAQ), autrefois si importante, doit se trouver un nouveau rôle, car ses missions initiales ont été reprises par le gouvernement fédéral dans le cadre de la procédure d'accréditation. Mais nous avons la conviction que l'assurance qualité continuera d'être nécessaire. Si le principe de la prescription devait par exemple être retenu, il faudra certainement apporter un soutien en la matière aux psychothérapeutes indépendants, qui devront en grande partie veiller par eux-mêmes au respect de leurs normes de qualité. La Confédération et les directions sanitaires ne s'occupent effectivement que de l'agrément et non des psychothérapeutes professionnels en activité, sauf en cas de violations graves.

La composition de la conférence de la Charte a changé suite à l'accréditation, en particulier en Suisse romande, où aucun des trois instituts de la Charte n'a été accrédité. L'institut ODeF s'était déjà retiré au cours de la procédure d'accréditation. L'institut IP-ASAT a été dissout après que l'accréditation lui a été refusée. L'ATELIER, tout comme le MPT (institut de musicopsychothérapie en Suisse alémanique), sont restés dans la conférence de la Charte en tant qu'instituts de formation continue, après le refus de leur accréditation. D'autres instituts non accrédités ont également demandé à être intégrés dans la conférence de la Charte en tant que membres au titre de la formation continue.

Peter Schulthess continue d'assumer le suivi des instituts relevant du concept ASP Integral et organise les cours génériques pour eux et pour tous les autres membres du programme de formation postgrade, en complément du programme de cours spécifiques délivrés par les instituts eux-mêmes dans le cadre de la formation postgrade.

Notre régisseuse Karin Schellenberg a pris en charge la mise en œuvre des missions de l'ASP en tant qu'organisation responsable des instituts relevant du concept ASP Integral. Tâche qui s'avère très difficile, voire désagréable, pour les deux parties, car les instituts de formation postgrade doivent transférer une grande partie de leurs responsabilités à l'ASP et s'en remettre à la régisseuse pour les représenter. Cela nécessite une remise en question de tous.

Mario Schlegel continue de diriger la commission scientifique, qui est très active et dont le soutien est très recherché et apprécié par les instituts de la Charte. Divers projets sont menés dans ce domaine, par exemple le soutien aux instituts dans l'élaboration de manuels, qui ont été demandés à plusieurs reprises par l'OFSP. En outre, les séries chronologiques de cas individuels seront proposées comme alternatives aux études basées sur des preuves.

Comme annoncé, Peter Müller-Locher a démissionné de la direction de la CAQ. Heinz Meier a pris la relève par intérim. Un colloque de la CAQ s'est tenu en 2019, au cours duquel les besoins des instituts de la Charte ont été évalués. Il est apparu clairement que ceux-ci n'ont actuellement aucune problématique relevant de la commission. Mais la CAQ pourrait soutenir la commission scientifique, car l'assurance qualité est un sujet récurrent dès qu'il s'agit de travaux de recherche.

Je suis curieuse de voir comment vont évoluer les choses et enthousiaste aussi à l'idée de présider la conférence de la Charte de la psychothérapie une année de plus et ainsi de relever les défis qui nous attendent.

Commission assurance qualité

Aperçu

En 2019, la CAQ s'est concentrée sur sa réorientation. En raison du changement en politique professionnelle, certains domaines d'activité en vigueur jusque-là sont devenus superflus. Toutefois, de nouveaux domaines se profilent clairement. Il reste incertain quel soutien est exactement souhaité par les membres collectifs ou quelles nouvelles tâches s'ajouteraient pour la CAQ au sein de l'ASP. Ce qui reste, c'est l'offre de l'office de recours indépendant pour les étudiants des groupes de formation postgrade liés à ASP-Integral.

Colloques

La CAQ a organisé en novembre un colloque où 6 membres collectifs étaient représentés. Les sujets abordés portaient sur l'évaluation du processus d'accréditation, sur la préparation du prochain processus ainsi que sur les attentes des membres collectifs envers la CAQ. Il est clairement apparu à cette occasion que l'intérêt perdure pour les échanges entre professionnels et l'apprentissage mutuel.

Il a été mentionné, comme nouvelle tâche à confier à la CAQ, le soutien apporté aux instituts dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures dans le cadre de recherche/travaux scientifiques – logiquement à effectuer en coopération avec la commission scientifique.

Conférence

En collaboration avec Veronica Defièvre et Peter Schulthess, membres du comité de l'ASP, la CAQ prévoit une conférence consacrée aux «Tendances vers l'académisation de la formation postgrade en psychothérapie». Celle-ci se déroulera en allemand le 28 mars 2020 au Glockenhof à Zurich. Elle s'adresse à toutes les personnes intéressées par le développement des filières de formation en psychothérapie.

Office de recours

Aucun recours n'a dû être traité.

Changements dans le personnel

La CAQ s'est enrichie d'un nouveau membre en la personne d'Emanuel Weber. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue!

Perspectives 2020:

- Collaborer à la conférence du 28 mars 2020
- Clarifier l'éventualité d'une collaboration plus étroite avec la commission scientifique
- Garantir l'office de recours
- Examiner les nouvelles tâches pouvant être prise en charge par la CAQ

Il nous importe grandement de poursuivre notre contribution à l'attractivité de l'ASP pour ses membres individuels et collectifs.

Heinz Meier

18 *Membre de la commission pour l'assurance qualité*

Commission scientifique

Évolutions et perspectives 2020

Dans le cadre du projet de recherche mené en commun par les instituts de formation continue, «l'analyse des similitudes et différences entre les méthodes psychothérapeutiques spécifiques à chaque école», le premier colloque ayant eu lieu en 2019 correspondait à la dernière rencontre durant laquelle s'est déroulée la collecte des données sur base de la vidéo de démonstration. Lors du deuxième colloque, Cornelia Stegmann a présenté les résultats sous forme de thèse de master, qu'elle a rédigée à la ZHAW sous la direction du Prof. Dr. phil. Agnes von Wyl. Les résultats de la recherche ont été bien accueillis et discutés de façon approfondie par les représentants des écoles participantes. Le projet a été publié dans le deuxième numéro de notre revue Science psychothérapeutique qui se consacrait à la recherche en psychothérapie (<https://www.psychotherapiewissenschaft.info/index.php/psywis/article/view/2847>). Cela suscite un vif intérêt sur le portail de recherche.

La recherche conceptuelle constitue une contribution importante

Il s'agissait ensuite de définir comment poursuivre notre travail de recherche. Premièrement, en examinant les modèles de recherche établis dans la recherche sur l'efficacité et les processus, ce qui revête une importance existentielle en vue des futures accréditations, et deuxièmement, par le discours scientifique entre les orientations thérapeutiques, comme nous l'avons entretenu à travers notre projet. La recherche sur l'efficacité seule réduit la psychothérapie au traitement technique. Pour des raisons scientifico-théoriques, les connaissances techniques fonctionnelles sont à ajouter au savoir dans une perspective de réflexion critique. C'est pourquoi la recherche conceptuelle, comme nous avons la possibilité de le faire dans les colloques, contribue fortement au statut de la psychothérapie en tant que véritable discipline autonome.

Manualisation des psychothérapies

Il était toutefois clair que nous devons pour l'heure poursuivre la recherche sur la légitimité. Dans un premier temps, il a été décidé que nous devons aborder la question de la manualisation des psychothérapies. Les participants l'ont proposé comme projet, car elle joue un rôle crucial tant pour la prochaine accréditation que pour la recherche. Il a ainsi été décidé que cela constituera le sujet du prochain colloque.

Le troisième colloque a par conséquent été consacré à la discussion sur la manualisation. Ce sujet est délicat en psychothérapie, car on l'associe à l'expression «procéder au pied de la lettre». Mais ce n'est pas ce que l'on entend par là. Il s'agit plutôt des compétences du travail psychothérapeutique professionnellement approprié, qu'il convient de formuler de façon la plus consensuelle possible tout en regroupant au maximum les différents courants. C'est pourquoi diverses formes de manualisation existantes ont été présentées lors de ce colloque. Les instituts de formation postgrade présenteront leurs visions sur la manualisation lors des colloques se déroulant en 2020.

Mario Schlegel

Commission scientifique

Suisse italienne



Nicola Gianinazzi
Membre du comité
Délégué pour la Suisse italienne

Ma mission de délégué de l'ASP pour la Suisse italienne comprend principalement trois axes:

- Informations, contacts et conseils pour les membres individuels et collectifs de l'ASP
- Construction d'un réseau d'alliances privées, publiques, individuelles et institutionnelles
- Participation à la poursuite du travail de traduction et de médiation culturelle

Les principales tâches dont je me suis acquitté découlaient de la LPsy et de la LAMaL, ou étaient liées au positionnement de l'ASP dans la partie italophone de la Suisse et dans la zone frontalière.

Actuellement, nous sommes représentés sur place, mais aussi à la Commission consultative cantonale des professions de la psychologie par le biais d'un délégué et travaillons également de manière intensive avec de nombreux médecins et psychologues.

L'année 2019 a été rythmée avant tout par les activités suivantes:

La collaboration avec l'Istituto Ricerche di Gruppo et l'Université de San Raffaele (UniSR) pour l'organisation de la formation postgrade a été soigneusement entretenue afin de toujours offrir une large gamme de cours de qualité qui respectent aussi les dernières exigences posées par la LPsy;

En ce qui concerne les procédures post-accréditation, je reste très actif en Suisse italienne et travaille en étroite collaboration avec les organes centraux de l'association ainsi qu'avec d'autres instituts suisses de formation postgrade.

Je travaille en étroite collaboration avec l'IRG pour la préparation et le suivi des différentes phases et des divers aspects conformément à l'accréditation des filières d'études selon le concept ASP Integral;

Je travaille au sein du groupe éditorial de la revue «Science psychothérapeutique». La partie italophone de la Suisse et le panorama italien de la psychologie ont gagné en visibilité dans notre revue, notamment grâce à notre collaboration avec "Psicoterapia e Scienze Umane".

Afin d'actualiser sans cesse nos connaissances, nous entretenons également de nombreux contacts avec des partenaires privés et publics dans les domaines universitaire et clinique, dont les orientations politiques peuvent différer des nôtres, mais qui sont culturellement et scientifiquement sur la même ligne que nous. Ces activités poursuivies année après année nous permettent de lancer des projets de recherche intéressants.



Suisse Romande

Après de longs mois d'efforts financiers et de travail, les différents instituts romands de formation à la psychothérapie ont tour à tour renoncé à une accréditation, dû arrêter le processus et, pour les plus courageux qui se sont engagés jusqu'au bout, n'ont finalement pas obtenu leur accréditation.



Sandra Feroletto
Memre du comité
Déléguée de la
Suisse Romande

comme si les autorités étaient allées jusqu'à mélanger certains dossiers... Tout cela a laissé une certaine amertume et parfois soulevé la colère des personnes concernées. Et l'ASP s'est sentie bien impuissante à défendre ses instituts membres devant des instances qui font autorité et ont un pouvoir important. En effet, malgré toutes ses interventions, l'énergie et le temps conséquents engagés, en particulier par Peter Schulthess, les conclusions des organes décisionnels n'ont pas pu être infléchies.

Actuellement, seul un institut romand, l'Ecole suisse d'analyse Psycho-organique, se prépare à tenter de relancer en Suisse romande une volée de formation suisse à la psychothérapie et, parallèlement, le processus d'accréditation utile...mais le chemin est si peu assuré que bien des hésitations habitent les responsables de cette organisation.

Une année triste pour la Romandie

L'année 2019 a malheureusement été une année historique pour la Romandie... C'est ainsi que l'ODEF de Genève se concentrera aujourd'hui sur la formation au psychodrame et sociodrame, aux interventions dans les équipes ou soutiens individuels, mais ne formera plus de psychothérapeutes. De même, l'Atelier, qui forme depuis près de 30 ans des personnes à l'art-thérapie et à la psychothérapie en conviant art et créativité aux processus accompagnés, se voit fermer la porte du titre de psychothérapeute, qu'ils ne pourront plus délivrer. Ainsi que l'IP-ASAT, institut de psychothérapie de l'Association suisse d'analyse transactionnelle, qui voit son activité stoppée. L'analyse transactionnelle continuera à déployer ses effets précieux dans des formations et mandats d'interventions sur la communication, l'organisation d'entreprise, le conseil psycho-social, ou encore le champ éducatif...mais se voit elle aussi fermer les portes de la formation au métier de psychothérapeutes sur territoire suisse.

C'est un nuage de tristesse qui s'étend sur notre association, à l'heure où il s'agit de prendre congé de partenaires de qualité, qui ont formés des centaines d'étudiants, pour certains d'entre eux bien plus encore, à la psychothérapie.

Des critères insaisissables

L'ASP est naturellement favorable à une harmonisation des formations et conditions, celle-ci est impérative et nécessaire à garantir une qualité de pratique irréprochable. Mais parmi les critères mis en avant pour refuser l'accréditation, certains ont parfois semblé arbitraires, peu étayés, d'autres surprenants car des confusions de noms sont parfois apparues,

La présence trop discrète de l'ASP

Cette situation est-elle aussi liée à la présence trop discrète de l'ASP en territoire romand et comment chacun d'entre nous pourrait-il s'engager à œuvrer à son rayonnement ? Autour de soi et parmi les personnes clés, notamment celles et ceux qui ont des liens académiques, politiques ? Ou encore auprès des personnes ou organisations qui ont des postes de psychothérapeutes au concours, et ne connaissent parfois même pas l'ASP ? J'espère avoir l'occasion d'évoquer ces questions avec chacun d'entre vous, chers membres romands en particulier, au détour de rencontres, ou d'événements organisés par notre association.

Nous sommes en effet la seule association à ne défendre qu'un métier, celui de psychothérapeute. Se concentrer sur une identité professionnelle, son intérêt clinique et son importance dans le paysage de la santé publique, est essentiel à ne pas diluer les débats, pour ne pas leur permettre d'être distordus comme on a pu le constater dans le cadre du changement de modèle notamment.

Un changement de modèle que nous attendons tous, et que nous espérons voir prochainement annoncé, malgré les oppositions de certaines associations et les éventuels ajustements que le conseiller fédéral Alain Berset se devra d'apporter à son excellent projet, pour répondre aux attentes de certaines corporations professionnelles...

Espérons que l'année 2020 placera enfin la psychothérapie sous le sceau de la reconnaissance et de la pleine responsabilité d'action, et que la Romandie sera elle aussi estampillée ASP, pour l'avenir de notre profession et le maintien d'une diversité d'approches !



Commission d'éthique

En 2019, la charge de travail a été moins lourde que l'année précédente. Le fait qu'aucun rapport d'infraction au code de déontologie n'ait été soumis au cours de l'année écoulée y a certainement contribué, laissant le temps aux commissaires de clore les dossiers encore ouverts.



Marco Noi
Président de
la commission
d'éthique ASP

Un bilan positif pour les psychothérapeutes de l'ASP

L'absence de nouveau rapport peut être considérée comme l'expression du travail de qualité effectué par les psychothérapeutes de l'ASP, même s'il y a eu quelques demandes d'information sur les modalités de saisie de la commission d'éthique. Cela souligne que l'ASP ne peut certainement pas se reposer sur ses lauriers et croire que la qualité du travail de ses membres est une évidence. Seules une information, une sensibilisation et une formation continues régulières permettent de garantir la qualité du travail psychothérapeutique et de sa supervision.

Un nouvel accent sur les relations publiques

Le rapport de l'année dernière a souligné l'importance d'un rééquilibrage continu dans l'interprétation et l'application de concepts tels que «l'obligation de confidentialité», le «secret professionnel» et «l'abstinence et l'asymétrie» à une époque où la communication est globale. Cette année, en revanche, il est prévu d'insister sur l'importance de consacrer du temps et de l'énergie aux relations avec le réseau de soutien (membres de la famille, médecins, autorités publiques, établissements hospitaliers, services locaux, etc.). Il est ainsi possible d'obtenir des informations pertinentes sur le déroulement du travail thérapeutique ou de s'y référer si les problèmes qui se posent ne peuvent être traités dans le seul cadre thérapeutique.

Dans les situations de troubles aigus et/ou multiples, il est particulièrement important pour la protection des patients, mais aussi des thérapeutes, qu'ils aient la possibilité de travailler avec d'autres professionnels

dûment formés. Le réseau de soutien revêt une importance particulière pour les psychothérapeutes qui travaillent seuls et n'ont pas la possibilité d'interagir avec des collègues.

Changement de présidence

Les futures tâches de la commission d'éthique de l'ASP, qui dépendent bien sûr d'éventuels rapports qui lui parviendraient entretemps, seront certainement confrontés à deux nécessités. La première est liée à la révision de certaines de ses règles de fonctionnement, tandis que la seconde consiste à trouver un nouveau président ou membre pour la commission d'éthique. En effet, je quitte la commission en raison d'engagements politiques pris l'année dernière dans le canton du Tessin.

Grazie!

Pour terminer, je tiens à remercier la direction, le secrétariat, le conseil et les membres de la commission d'éthique pour leur excellente coopération au cours de ces quatre années de travail. Je souhaite à la commission plein succès pour l'avenir.



Rapport financier 2019

Dépenses

L'année s'achève avec un bénéfice d'un peu plus de CHF 14'000.-, soit un écart avec le budget et par conséquent des dépenses en augmentation de quelques CHF 22'000.-. En voici les raisons: les dépenses totales sont d'un peu plus de CHF 690 000.- en 2019, c'est-à-dire supérieures d'environ CHF 25'000.- aux prévisions budgétaires. L'écart concerne les coûts d'accréditation restants. Supposant que les accréditations seraient terminées et réglées plus tôt, une somme de CHF 40'000.- a été comptabilisée l'année précédente. Ainsi, pour l'exercice financier 2019, seuls CHF 5'000.- ont été budgétés pour les missions de coordination et d'administration. Le paiement des dernières tranches marque la clôture définitive des accréditations.

Concernant les charges d'exploitation, la nouvelle imprimante, pour laquelle nous avons signé un contrat de location après que l'ancienne imprimante a dû être remplacée par un modèle plus performant, a occasionné un coût. Des frais de traduction nous ont été facturés pour la newsletter et les relations publiques, dont certains relevaient en fait de 2018. Les dépenses d'organisation de l'assemblée générale ont augmenté par rapport au budget, car le programme d'activités élaboré pour l'anniversaire s'est avéré plus dense que prévu.

Recettes

Les recettes, pour un montant total d'environ CHF 705'900.-, sont supérieures de CHF 2'000.- aux prévisions budgétaires. Il fallait s'attendre à ce que les recettes diminuent par rapport à l'année précédente, car, contrairement à 2018, nous ne pouvions pas tabler sur une augmentation aussi importante du nombre de nouveaux affiliés. Les membres qui ont quitté l'association l'ont tous fait en raison de leur âge et de la fermeture de leur cabinet.

Si les revenus provenant des cotisations ont légèrement diminué en raison d'un plus grand nombre de départs que d'admissions, nous avons pu enregistrer des revenus supplémentaires grâce au lancement d'un nouveau cycle de formation postgrade et continue.

Projection

On ignore encore si le passage très probable du modèle de la délégation au modèle de la prescription affectera les activités de l'association et si oui, comment. Par mesure de précaution, un montant a été affecté pour les négociations tarifaires.

En raison de la répartition démographique de nos membres, on sait que le déséquilibre entre l'adhésion de nouveaux membres et le départ de membres existants va se confirmer en 2020 et ainsi venir diminuer les recettes. D'importants efforts sont donc nécessaires pour attirer des membres plus jeunes à l'ASP.

En ce qui concerne les ressources humaines, une secrétaire va réduire son temps de travail de 60 à 40%. Les 20% de différence seront affectés à un nouveau poste. La reprise partielle des missions de coordination par le secrétariat créera 20% supplémentaires, de sorte qu'un nouveau poste à 40% sera probablement créé à partir de la mi-2020.

BILAN 2019

ACTIFS

CAPITAL DE CIRCULATION	CHF	CHF	CHF
PC-Compte		214'195	
ZKB assurances		110'106	
ZKB		102'620	
*Total LIQUIDITÉS, TITRES		426'921	
CRÉANCES			
Débiteurs, médiation de place de thérapie		17'960	
Débiteurs cotisations des membres		3'060	
*Total CRÉANCES		21'020	
**Total ACTIFS CIRCULANTS		447'941	
INVESTISSEMENTS FINANCIERS			
ZKB compte caution pour le loyer		7'297	
**Total INVESTISSEMENTS FINANCIERS		7'297	
BIENS MOBILES			
Mobilier de bureau	25'102		
Stock mobilier de bureau	-23'502	1'600	
Informatique	101'673		
Stock informatique	-88'073	13'600	
Installations / restructurations	9'717		
Stock installations / restructurations	-9'716	1	
*Total BIENS MOBILES		15'201	
**Total CAPITAL FINANCIER		22'498	
TOTAL ACTIFS		470'438	

PASSIFS

CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME			
LIVRAISONS ET SERVICES			
Créditeur SVA Zürich			-6'678
Créditeur LAA			-968
Créditeur PME			305
Provisions			5'000
Compte de transfert assurances			54'160
Payements anticipés des membres			234'810
Passifs transitoires			36'683
*Total LIVRAISONS ET SERVICES			323'312
**Total CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME			323'312
CAPITAL PROPRE			
RESERVES, BÉNÉFICE DU BILAN			
Capital de l'association			147'126
*Total RÉSERVES, BÉNÉFICE DU BILAN			147'126
**Total BÉNÉFICE PROPRE			147'126
BÉNÉFICE			14'224
TOTAL PASSIFS			470'438

COMPTE DE RÉSULTAT 2019

RECETTES 2019	COMPTE 2018 CHF	Budget 2019 CHF	COMPTE 2019 CHF
Cotisations des membres individuels ASP	578'931	565'000	560'140
Cotisations des membres collectifs ASP	93'675	86'300	69'635
ASP Integral accréditations	4'500	12'000	15'874
Formation continue incl. branches génériques	18'840	13'000	23'890
Frais de traitement admission	23'600	2'500	2'400
Vente d'imprimés	4'495	5'000	6'138
Jubilé 40 ans ASP	10'000	10'000	4'875
Plateforme internet Trouver psychothérapeute	16'077	10'000	14'150
Autres recettes	0	0	8'790
Total recettes	750'118	703'800	705'892

COMpte DE Résultat 2019

DÉPENSES 2019	Compte 2018 CHF	Budget 2019 CHF	Compte 2019 CHF
Honoraires et frais			
Comité de l'ASP	88'999	94'100	95'697
Comité de la Charte	31'969	22'000	20'304
Commissions et groupes de travail	41'397	30'500	28'232
	162'365	146'600	144'233
Dépenses bureau			
Coût en personnel secrétariat	205'754	223'150	224'462
Dépenses locaux et charge exploitation	49'270	49'000	50'648
Revue à jour et PTW	74'690	80'000	76'584
Informatique / Internet	23'110	20'000	17'799
Relations publiques, incl. rapport annuel	22'512	18'500	26'368
Assemblée des membres	7'280	10'000	14'171
Affiliation à des organisations	12'822	10'500	13'057
Congrès / conférences	9'047	7'500	7'855
Assistance juridique	3'150	5'000	3'590
Assurances collectives	-1'182	500	-8'542
Révision	2'000	2'000	2'000
Amortissements	27'310	2'000	3'800
	435'763	428'150	431'792
Projets			
Groupe tarifaire	11'718	20'000	2'813
ASP Integral accréditations	15'197	5'000	53'849
Formations continues incl. branches génériques	22'415	22'000	20'862
Fonds commission d'étique	19'793	20'000	11'798
Jubilé 40 ans ASP	31'609	25'000	26'319
	100'732	92'000	115'641
Total dépenses	698'860	666'750	691'666
TOTAL DÉPENSES	698'860	666'750	691'666
TOTAL RECETTES	750'118	703'800	705'892
PERTES / PROFITES	-51'258	-37'050	-14'226

Compte-rendu du réviseur

FISCALE TREUHAND
Bruno A Forster
Viaducktstr. 7, 8840 Einsiedeln
Téléphone 055 422 1490, Fax 055 422 14 94
E-Mail: forster@fiscale.ch

Rapport de l'office de révision
à l'attention de l'assemblée des membres
de l'Association Suisse des
psychothérapeutes ASP
8006 Zurich

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'office de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits) de l'ASP pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée en fonction des standards appliqués en Suisse relatifs au contrôle restreint. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière à pouvoir constater des anomalies significatives dans les comptes annuels. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions et des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées adaptées aux circonstances portant sur les documents soumis par l'entreprise contrôlée. En revanche, il n'inclut pas la vérification des processus d'exploitation et du système de contrôle interne ni des auditions ou d'autres opérations de contrôle destinées à déceler des actes délictueux ou d'autres infractions à la loi.

Notre révision n'a pas fait apparaître d'éléments donnant à penser que les comptes annuels avec un capital de l'association de CHF 147'126.24 ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Einsiedeln, le 4 février 2020

FISCALE TREUHAND
B. Forster
Réviseur agréé

Perspective

Après l'année écoulée, durant laquelle nous nous sommes consacrés de manière intensive au modèle de prescription, la nouvelle réglementation de la psychothérapie continuera à bien nous occuper ces prochains mois. Il importe dans ce cadre de ne pas négliger nos autres tâches.

Modèle de prescription en vue?

À la clôture de la rédaction du présent rapport annuel, il n'était toujours pas clair si, comment et quand serait introduit le changement de modèle – de la délégation à la prescription. Le plus grand défi sera de persuader les différentes parties intéressées de parvenir à un consensus raisonnable qui puisse être mis en œuvre. Il est évident que toutes les personnes concernées devront s'adapter et que de camper de façon inébranlable sur sa propre position n'aidera personne. Après tout, des discussions sont à nouveau en cours entre les associations et le corps médical, ce qui témoigne d'une certaine volonté de parvenir à un consensus. Il sera crucial de proposer au Conseil fédéral une solution commune tant qu'il reste une certaine marge de manœuvre. L'alternative serait que les décisions soient prises "d'en haut", au-dessus de la tête des prestataires de services, ce qui ne serait certainement pas dans notre seul intérêt.

Notre tâche sera de représenter auprès des membres la décision, quelle qu'en soit la nature, qui sera finalement prise par le Conseil fédéral.

Visites auprès des membres collectifs

Notre objectif en tant qu'association est de représenter les intérêts de nos membres individuels et collectifs. Les colloques organisés régulièrement, auxquels tous les membres collectifs sont invités, sont destinés à servir de cadre pour l'échange et le développement de la psychothérapie. Ils visent également à promouvoir le discours scientifique et à initier des projets de recherche. Cependant, les colloques peuvent difficilement aborder les préoccupations spécifiques de tous les instituts. Il est donc prévu de visiter chaque institut individuellement. En ces temps de bouleversements, nous pensons qu'il est important que les instituts se rapprochent les uns des autres et contribuent à la future configuration de la profession de psychothérapeute.

Évaluation des accréditations

Nous attendons avec impatience la séance d'informations annoncée par l'OFSP concernant l'évaluation du premier tour d'accréditation, non seulement en tant qu'organisation responsable des filières de formation postgrade selon le concept ASP Integral, mais également dans l'intérêt de nos membres collectifs. Selon un communiqué, l'OFSP a évalué les nombreuses réponses et entend présenter les résultats de l'évaluation ainsi que les modifications concrètes qu'il juge nécessaire d'apporter à la procédure. Affaire à suivre.

Cours de formation continue

Selon l'article 27 de la LPsy, l'une des obligations professionnelles des psychothérapeutes en exercice est la formation continue. Il s'agit d'approfondir, d'étoffer et d'améliorer leurs compétences. La formation continue est donc un instrument essentiel de l'assurance qualité.

Après que les associations ont plus ou moins harmonisé leurs règlements sur la formation continue et que nous avons révisé nos propres règlements à ce sujet, nous voulons proposer outre les branches génériques, qui contiennent principalement des connaissances théoriques de base, d'autres formations continues. Nous recevons notamment fréquemment des demandes de cours portant par exemple sur l'ouverture et la gestion d'un cabinet, la fermeture d'un cabinet et les questions juridiques pour les formateurs.

Recrutement de membres

Nous devons accroître nos efforts pour attirer de nouveaux membres. Le titre fédéral et l'inscription dans le PsyReg n'offrent pas de "patrie" professionnelle et ne protègent pas les psychothérapeutes en exercice de tous les obstacles que la vie professionnelle implique. La LPsy fournit le cadre, mais la réglementation plus détaillée de la pratique professionnelle nous incombe en tant qu'association. Seule l'adhésion à une association offre une protection déontologique et des conseils en cas de plainte. L'office de médiation, la commission d'éthique et l'office des plaintes sont des institutions que seule une association peut proposer après achèvement de la formation postgrade. L'adhésion permet également aux psychothérapeutes d'être inscrits sur la liste de santé-suisse, ce qui leur donne accès à la couverture par l'assurance complémentaire. Nous offrons également à nos membres toute une série d'avantages et de mesures de soutien, que nous élargissons constamment.



L'Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP), fondée le 3 mars 1979 à Bâle, est la seule association professionnelle de Suisse à ne défendre que les divers secteurs des professions de la psychothérapie.

L'association rassemble 800 psychothérapeutes reconnus par un titre fédéral, affiliés à notre association en tant que membres individuels. Ils profitent ainsi d'avantages et d'offres qui sont réservés exclusivement à nos membres.

Toute personne possédant un diplôme en psychologie délivré par une haute école suisse et ayant suivi une formation postgrade dans un institut de formation postgrade suisse accrédité peut prétendre devenir membre de l'ASP.

Les membres collectifs rattachés à l'ASP sont au nombre de 23.

Il peut s'agir d'instituts de formation postgrade ou continue, ou d'associations professionnelles. Les colloques organisés régulièrement leur donnent l'occasion d'échanger leurs points de vue sur le développement de la profession de psychothérapeute en Suisse, sur la science et la recherche, l'assurance qualité ainsi que sur d'autres questions intéressant la profession.